



Achat immobilier

Par Kik

Bonjour,

Je souhaite acheter un bien immobilier et le louer à un de mes enfants, est il possible de lui déduire les loyers versés si un jour je souhaite lui céder définitivement ?

D'avance merci pour votre retour.

Cordialement

Sylvain

Par yapasdequoi

Bonjour,

Renseignez vous auprès de votre notaire.

Quand vous dites "déduire" c'est sur le prix d'achat ? Dans ce cas il s'agit d'un prêt et pas d'une location.

Si vous lui louez ce logement, vous devrez payer des impôts sur ce revenu. Par contre si c'est un prêt, seuls les intérêts sont imposables.